# L'ESSENTIEL À RETENIR



### Définition du brevet

Un brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un droit d'interdire l'exploitation de l'invention brevetée à compter de la date de dépôt et pour une durée maximale de 20 ans sur un territoire donné.

C'est un outil important dans la vie des entreprises car il permet de rentabiliser les investissements de R&D en se protégeant de la concurrence et ainsi gagner un avantage majeur pour son développement futur.

Mais pour être brevetable, une invention doit être une solution technique à un problème technique et présenter les caractéristiques suivantes :

- être **nouvelle**
- impliquer une activité inventive
- être susceptible d'application industrielle





Consulter la liste complète sur Legifrance

Pour s'assurer que son invention est bien nouvelle, il faut **vérifier** si sa création n'a pas déjà été rendue accessible au public, c'est la recherche d'antériorités. Il est possible de gratuitement consulter les brevets publiés :



<u>sur la Base Brevets de l'INPI</u>



<u>sur la Base Espacenet (Worldwide)</u>



## Dépôt du brevet

La rédaction d'une demande de brevet répond à un **formalisme particulier** qu'il faut absolument respecter pour obtenir ce brevet. Cette demande doit notamment contenir :

- une description de l'invention
- au moins une revendication avec les caractéristiques techniques pour lesquelles la protection est demandée



Pour en savoir plus sur les étapes clés du dépôt de brevet sur Inpi.fr





#### **Délivrance**

La procédure de **délivrance de brevet** est certes longue mais la protection conférée par un brevet commence à partir de **la date de dépôt**. Dès lors, la délivrance du brevet est un **processus** qui confirme **la solidité du titre** mais qui n'est pas nécessaire pour bénéficier de la protection.

Principaux jalons de la procédure :

Durant les 6 premiers mois suivant le dépôt

L'INPI et le bureau de Défense Nationale examinent la demande.

Au bout de 7 à 9 mois

Le rapport de recherche préliminaire et l'avis sur la brevetabilité est établi.

12 mois après la date de dépôt

Fin du délai de priorité pour l'extension à l'étranger.

18 mois après la date de dépôt

La demande de brevet est publiée au Bulletin Officiel de Propriété Industrielle.

Comme la marge de manœuvre pour modifier une demande de brevet après dépôt est très limitée, il est important de soigner la rédaction au moment du dépôt. Le déposant est tenu de donner tous les éléments pour lesquels il souhaite une protection. Il faut également bien suivre chaque étape de la procédure dans les délais impartis.

